

**UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
ENTRE EN VIGUEUR LE 20 MAI 2018.**



PLUS DE POINTS DE CONTRÔLE

Ce sont désormais 131 points de contrôle qui sont vérifiés lors de chaque visite et 599 défaillances répertoriées.



ENCORE PLUS DE SÉCURITÉ

L'objectif étant de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes au niveau européen.



ET AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Identifier les défauts ayant un impact majeur sur l'environnement

UN NOUVEAU CONTRÔLE TECHNIQUE PLUS COMPLET ET EXIGEANT

C'est pourquoi nos tarifs évoluent

Afin de respecter cette nouvelle réglementation européenne, nous devons consacrer plus de temps à chaque contrôle, investir dans de nouveaux matériels et former nos équipes. Par conséquent, nous sommes dans l'obligation d'ajuster le prix de nos prestations et de rendre désormais payantes les contre-visites.

Merci de votre compréhension.

